

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,  
Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,  
Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), **Adjoint**,  
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE :**

M. Jean-Luc HENRYOT, **Adjoint**,

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

## AFFAIRES CULTURELLES

33 – 26 septembre 2019

### ***33. Avenant n° 3 pour la saison 2020 à la convention entre la Commune de Moissac et l'Association « Moissac-Culture-Vibrations » MCV***

Rapporteur : Mme VALETTE.

**Considérant** le fait que la Commune de Moissac subventionne l'association Moissac-Culture-Vibrations pour réaliser la Saison Culturelle en programmant des spectacles dans le cadre de la politique culturelle de la ville.

**Considérant** qu'une convention a été signée au mois de décembre 2017 pour une durée de trois ans (de 2018 à 2020).

**Considérant** que la convention nécessite un avenant fixant les objectifs de l'année courante, le budget prévisionnel, les dates et le programme.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à 27 voix, et 2 abstentions (MM. CALVI, CHARLES),**

**APPROUVE** la signature de cet avenant à la convention entre la Commune de Moissac et l'Association Moissac-Culture-Vibrations pour l'année 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa bonne application.

**DECIDE** le versement de 160 000 € comme défini dans l'avenant à la convention entre l'association « Moissac-Culture-Vibrations » et la Commune de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Michel HENRYOT is written over a circular official stamp of the Municipality of Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and '31120 MOISSAC'.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :